



Rapport annuel sur l'administration de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013

Ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales

Juin 2013

Table des matières

Faits saillants de l'exercice 2012-2013	2
Demands	2
Législation	2
Administration	3
Comité des coordonnateurs de l'AIPVP (CCA).....	3
Formation au sujet de l'AIPVP.....	3
Consultation auprès des municipalités	5
Directives propres aux renseignements personnels dans le domaine de la santé	6
Statistiques de l'exercice 2012-2013	7
Nombre total de demandes officielles reçues par exercice	7
Nombre total de demandes reçues par les organismes publics en 2012-2013	8
Nombre total de demandes officielles traitées en 2012-2013	9
Objet des demandes officielles en 2012-2013	9
Temps de réponse aux demandes officielles traitées en 2012-2013	10
Langue des demandes officielles	12
Statistiques sur la formation portant sur l'AIPVP en 2012 -2013	12

Faits saillants de l'exercice 2012-2013

Le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales (EIA) dépose un rapport annuel à l'Assemblée législative concernant l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP). Bien que la production d'un tel rapport ne soit pas une obligation légale, il est important que le gouvernement rende des comptes au public au sujet de cette fonction. Les statistiques sur l'administration de la Loi sur l'AIPVP sont d'abord compilées individuellement par chaque organisme public avant d'être transmises pour être centralisées au bureau de l'AIPVP rattaché au ministère de l'EIA.

Nous sommes heureux de présenter le Rapport annuel 2012-2013 sur l'application de la Loi sur l'AIPVP. Ce rapport présente un résumé des demandes officielles reçues par les organismes publics en vertu de la Loi sur l'AIPVP entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013. Il fournit également de l'information au sujet d'importantes mises à jour et des travaux effectués en vertu de l'AIPVP tout au long de l'exercice.

Demandes

En tout, 218 demandes ont été reçues par les organismes publics en vertu de la Loi au cours de l'exercice 2012-2013, soit une augmentation de 46 % par rapport à l'exercice précédent. Au cours du présent exercice, les requérants ont reçu une réponse dans les 30 premiers jours suivant la réception de la demande dans 80 % des demandes traitées. La majorité des demandes portaient sur l'accès à des renseignements personnels. Bien que les organismes publics soient prêts à répondre à une demande présentée dans l'une ou l'autre des langues officielles, toutes les demandes reçues au cours des deux derniers exercices étaient en anglais.

Législation

Les modifications apportées à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* ont été sanctionnées le 8 juin 2012. Ces modifications ne sont pas immédiatement entrées en vigueur lors de la sanction, car il fallait consacrer du temps à la formation des employés au sujet de la nouvelle législation pour assurer le respect des nouvelles règles d'administration.

Les modifications de la Loi sur l'AIPVP visent à renforcer la protection des renseignements personnels des Nunavummiut de la manière suivante :

- Surveillance
 - Les individus pourront présenter des plaintes au commissaire concernant la protection de leurs renseignements personnels.
 - Le commissaire pourra entreprendre des enquêtes concernant la protection des renseignements personnels.
- Déclaration obligatoire
 - Les organismes publics seront tenus de signaler les cas de graves violations à la vie privée au commissaire, et devront aviser les individus touchés.

Les modifications répondent aussi aux préoccupations administratives identifiées par les coordonnateurs de l'AIPVP, notamment :

- Désistement d'une demande
 - Dans certains cas, un requérant est tenu en vertu de la Loi de payer des droits ou de clarifier la portée de sa demande. Lorsque l'organisme public ne reçoit pas de réponse du requérant dans les 90 jours suivant une demande faite à ce dernier, il peut légalement déclarer qu'il y a eu désistement de la demande. L'organisme public est tenu d'assurer un suivi auprès du requérant tout au long des 90 jours précédant la déclaration de désistement de la demande. De plus, le requérant peut présenter une nouvelle demande d'accès à l'information qui enclencherait à nouveau le processus.
- Prorogation de délai pour effectuer des traductions
 - Les requérants peuvent demander des traductions de documents reçus en vertu de la Loi sur l'AIPVP. Le temps requis pour la traduction ne doit pas être considéré comme un moyen de retarder l'accès à l'information. Cette disposition permet aux organismes publics de communiquer des documents dans leur langue originale dans les 30 jours de la demande, et de fournir par la suite des traductions dans un délai raisonnable.

Administration

Comité des coordonnateurs de l'AIPVP (CCA)

Depuis avril 2012, les coordonnateurs de l'AIPVP du GN s'efforcent de mettre en place de manière officielle le comité des coordonnateurs de l'AIPVP. Ce comité a pour mandat d'assurer la cohérence dans l'administration et le traitement des demandes d'AIPVP dans l'ensemble des organismes publics. Depuis le début du processus, les résultats suivants ont été atteints :

- Une politique générale d'AIPVP a été élaborée par le comité afin d'établir les priorités devant être respectées par le GN afin d'assurer l'administration efficace de la Loi sur l'AIPVP. Cette politique décrit les rôles et les responsabilités des employés et de groupes spécifiques au sein de chaque organisme public, y compris le CCA.
- Le mandat du CCA a été élaboré et approuvé.

Formation au sujet de l'AIPVP

Le gouvernement du Nunavut s'est engagé à assurer la mise en œuvre fructueuse de la Loi sur l'AIPVP dans l'ensemble des organismes publics. Le bureau de l'AIPVP, qui agit comme point central de coordination de l'AIPVP, organise tout au long de l'année des séances de formation pour les coordonnateurs de l'AIPVP et d'autres membres du personnel de GN.

Au total plus de 323 employés du GN ont participé à des séances de formation sur l'AIPVP au cours de l'exercice. Ces séances sont souvent combinées à d'autres formations concernant la gestion de documents, ou offertes lors des séances d'orientation des employés. De la formation a également été offerte aux agents de liaison du gouvernement en septembre 2012. En outre, une

formation mettant l'accent sur l'aide pouvant être offerte aux membres du public souhaitant présenter une demande en vertu de la Loi sur l'AIPVP et sur la protection des renseignements personnels sera offerte aux ALG au cours du prochain exercice.

Deux importantes sessions de formation sur l'AIPVP d'une durée de cinq jours chacune portant sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ont été offertes aux coordonnateurs de l'AIPVP au cours de l'exercice.

La première session, tenue à Iqaluit en mai, abordait de manière globale les divers aspects de la Loi sur l'AIPVP concernant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Tous les ministères étaient représentés lors de la session de formation du mois de mai.

La deuxième session de formation de cinq jours tenue à Iqaluit en septembre mettait l'accent sur les dispositions de la Loi sur l'AIPVP relatives à la protection des renseignements personnels. La première ébauche du Manuel de gestion des renseignements personnels (MGRP) a été utilisée pour fournir une formation administrative aux coordonnateurs de l'AIPVP. Cette session a été très enrichissante pour les coordonnateurs, car elle leur a fourni de nouvelles informations sur la façon de gérer les modifications apportées à la Loi sur l'AIPVP tout en recueillant des commentaires sur la façon de rendre le MGRP plus convivial pour les employés du GN. Tous les ministères étaient représentés lors de la session de septembre à l'exception de deux d'entre eux.

Résumé de la session de formation tenue du 7 au 11 mai 2012

La session tenue en mai s'adressait aux coordonnateurs de l'AIPVP, aux employés généraux du GN et aux employés municipaux du Nunavut. Les séances étaient réparties de la manière suivante :

- Une formation de base sur l'AIPVP pour tous les employés du gouvernement et des municipalités
- Une formation avancée d'une journée sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels pour les coordonnateurs de l'AIPVP et les employés du gouvernement et des municipalités
- Une présentation des processus administratifs à l'intention des employés des municipalités :
 - Des représentants des hameaux de Repulse Bay et de Kimmirut et de la ville d'Iqaluit étaient présents.
- Les communications et l'AIPVP pour le personnel des communications du GN
- Une formation portant spécifiquement sur le domaine de la santé à l'intention de représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux présents en personne ou par l'entremise du système de télésanté.

La commissaire à l'information et à la protection de la vie privée était présente pour les quatre premières séances. Sa participation a permis d'aborder les enjeux du Nunavut concernant la fourniture de services d'AIPVP au public. À la suite de cette collaboration, la commissaire a modifié l'une de ses recommandations concernant l'inclusion totale des municipalités en vertu de la Loi sur l'AIPVP pour la remplacer par la recommandation de travailler en étroite collaboration afin d'élaborer les politiques et les procédures pertinentes.

Résumé de la session de formation tenue du 17 au 21 septembre 2012

La session du mois de septembre comprenait une journée de formation de base pour les employés du GN et quatre jours de formation intensive sur la protection des renseignements personnels. Les séances étaient réparties de la manière suivante :

- Formation de base d'une journée pour tous les employés du GN
- Formation avancée d'une journée sur les incidents portant atteinte à la vie privée à l'intention des coordonnateurs de l'AIPVP
- Deux journées de formation sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée à l'intention des coordonnateurs de l'AIPVP
- Formation spécifique sur l'AIPVP dans le domaine de la santé à l'intention du personnel de l'Hôpital général Qikiqtani

Ces sessions ont été offertes en prévision des modifications à la Loi sur l'AIPVP devant entrer en vigueur au cours de l'exercice 2013-2014. L'ébauche du manuel de gestion des renseignements personnels a été utilisée comme guide lors des séances portant sur la protection des renseignements personnels.

Consultation auprès des municipalités

Le 2 avril 2012, une lettre a été transmise à tous les agents administratifs principaux les invitant à prendre part à une session de formation de trois jours sur la Loi sur l'AIPVP. Deux journées étaient consacrées à une formation approfondie sur la Loi et ses objectifs. La troisième journée était consacrée aux étapes à venir en vue de l'inclusion des municipalités dans la Loi sur l'AIPVP. Trois municipalités ont participé aux séances, soit Kimmirut, Repulse Bay et la ville d'Iqaluit. Au total, sept employés municipaux ont pris part à cette session. La commissaire à l'information et à la protection de la vie privée était également présente pour cette session.

Les discussions ont été extrêmement bénéfiques tant pour les employés municipaux que pour le GN qui a ainsi obtenu une meilleure compréhension des enjeux auxquels sont confrontées les municipalités, et du type de soutien dont elles auront besoin pour se conformer aux dispositions de la Loi. Des plans ont été élaborés afin de travailler en étroite collaboration à la mise en place d'un régime d'accès à l'information et de protection vie la vie privée respectant l'esprit et la lettre de la Loi sur l'AIPVP.

Des discussions préliminaires ont été entreprises avec la ville d'Iqaluit concernant l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels et la gestion des dossiers. Le GN a bon espoir que ces discussions se poursuivront au cours de la prochaine année.

Le GN continuera de travailler en collaboration avec les municipalités et la commissaire au cours du prochain exercice afin d'assurer la reddition de comptes et la transparence à tous les paliers de gouvernement au Nunavut.

Directives propres aux renseignements personnels dans le domaine de la santé

Le gouvernement du Nunavut a des directives très strictes de confidentialité liées à la gestion des renseignements personnels contenus dans le système de dossiers de santé électroniques. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (à compter du 1^{er} avril 2013, le ministère de la Santé) a rédigé neuf directives concernant la confidentialité et la sécurité des dossiers de santé électroniques. Ces directives fournissent au ministère de la Santé un ensemble structuré de règles et de principes directeurs pour l'utilisation du système de dossiers de santé électroniques. Jumelées à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* ces directives fournissent de solides contrôles législatifs et réglementaires concernant la protection des renseignements personnels dans le domaine de la santé jusqu'à ce qu'une législation spécifique sur la protection des renseignements personnels dans le domaine de la santé soit adoptée.

Des efforts afin d'informer le public au sujet du Système d'information sur la santé Nutaqqavut (SISN) ont été faits par divers moyens, notamment une émission de radio et des événements communautaires, des brochures d'information distribuées dans tous les centres de santé communautaires, le développement d'un site sur le SISN qui sera accessible par l'entremise du site du ministère de la Santé, et un site Web sur les modes de vie sains qui est en cours d'élaboration et qui fera la promotion du développement sain de l'enfant.

Les fournisseurs de soins de santé ont reçu de l'information au sujet du SISN, et continuent de recevoir de l'information au moyen d'un dépliant d'information, de bulletins bimensuels, de séances de télésanté avec l'équipe du SISN ainsi que la tenue de réunions régulières en personne et par téléconférences destinées aux fournisseurs de soins de santé et aux représentants en santé communautaire.

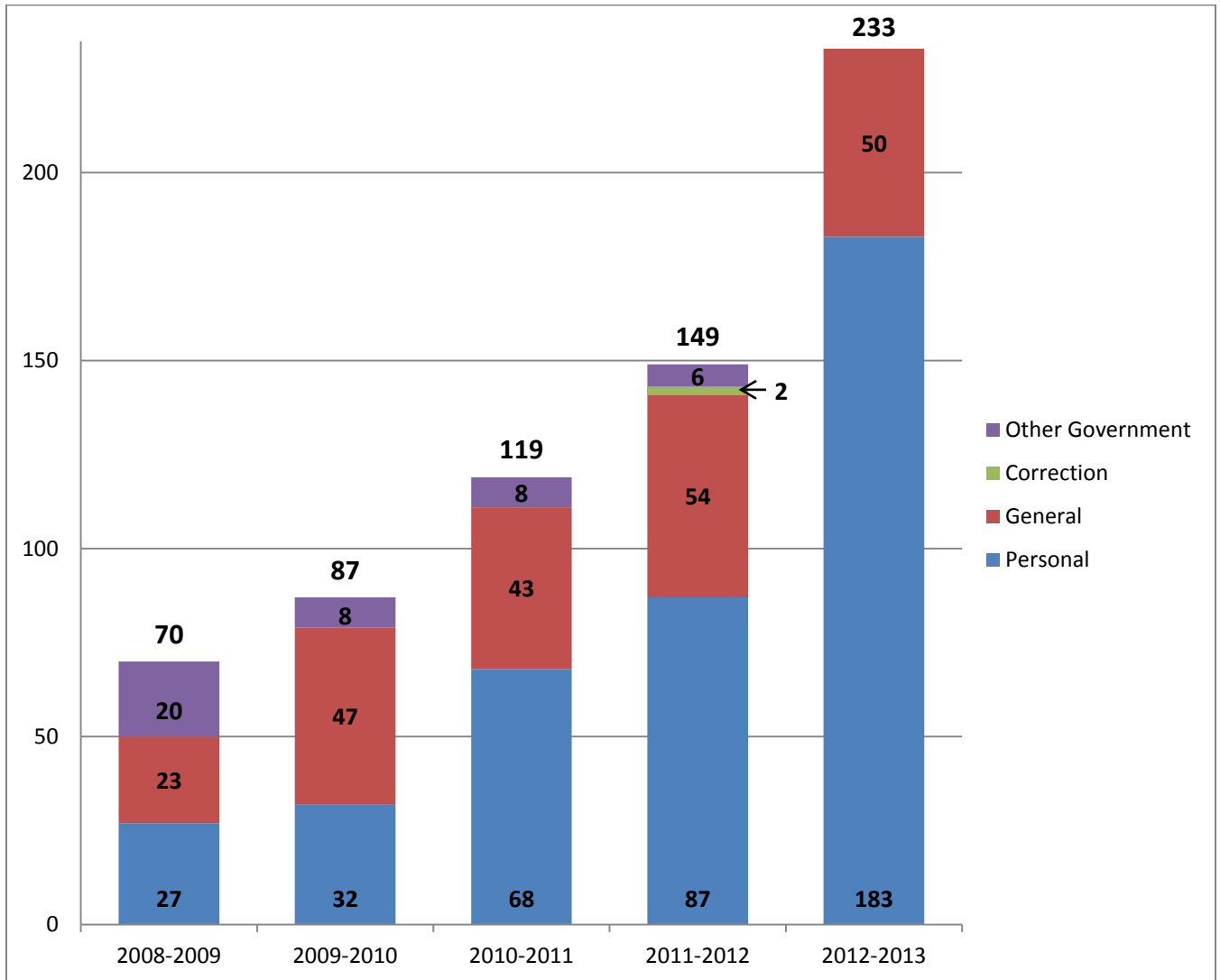
Des représentants de la Nunavut Tunngavik Incorporated et du Centre de recherche en santé Qaujigiartiit siègent au comité consultatif du SISN où ils abordent la question de la participation communautaire dans le cadre de la mise en œuvre du SISN.

De plus, la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée a été consultée au sujet de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) dans le cadre de ce projet. Le Ministère est en attente des commentaires de la commissaire avant de finaliser le document qui sera par la suite traduit et déposé à l'Assemblée législative.

Statistiques de l'exercice 2012-2013

Nombre total de demandes officielles reçues par exercice

Depuis 2008, le nombre de demandes officielles reçues par le gouvernement du Nunavut a augmenté de manière constante. La majorité des demandes reçues par les organismes publics proviennent de requérants souhaitant obtenir des renseignements personnels les concernant détenus par le gouvernement.



* Veuillez noter que certaines des demandes au titre de la catégorie « Autre gouvernement » sont des demandes provenant de tiers présentées par d'autres gouvernements en 2012-2013. Ces demandes ont été traitées comme des demandes informelles et n'ont pas fait l'objet de suivi pendant l'exercice 2012-2013 et n'ont donc pas incluses dans les statistiques de 2012-2013.

Nombre total de demandes reçues par les organismes publics en 2012-2013

En 2012-2013, un total de 218 demandes officielles d'accès à l'information ont été reçues par les organismes publics en vertu de la Loi sur l'AIPVP. Le tableau ci-dessous énumère les organismes publics qui ont reçu une ou plusieurs demandes officielles. Parmi les organismes publics ayant reçu des demandes officielles en 2012-2013, le ministère de la Justice a reçu le nombre le plus élevé avec 45,9 pour cent des demandes.

Certains organismes publics n'ont pas reçu de demandes au cours de l'exercice 2012-2013 : la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle des métiers et des professions; la Commission des normes du travail; la Commission des services juridiques du Nunavut; la Société de crédit commercial du Nunavut, la Société de développement du Nunavut; le Comité des archives publiques; le Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut, le Comité d'aide aux victimes, la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs et le ministère de la Culture et du Patrimoine.

Organisme public	Nbre de demandes	% du total des demandes
Services communautaires et gouvernementaux	10	4,6 %
Développement économique et Transports	6	2,8 %
Éducation	28	12,8 %
Environnement	6	2,8 %
Exécutif et Affaires intergouvernementales	4	1,8 %
Finances	6	2,8 %
Santé et Services sociaux	29	13,3 %
Ressources humaines	13	6,0 %
Justice	100	45,9 %
Collège de l'Arctique du Nunavut	4	1,8 %
Société d'énergie Qulliq	6	2,8 %
Société d'habitation du Nunavut	4	1,8 %
Société des alcools	1	0,5 %
Commission des licences d'alcool	1	0,5 %
Total	218	100 %

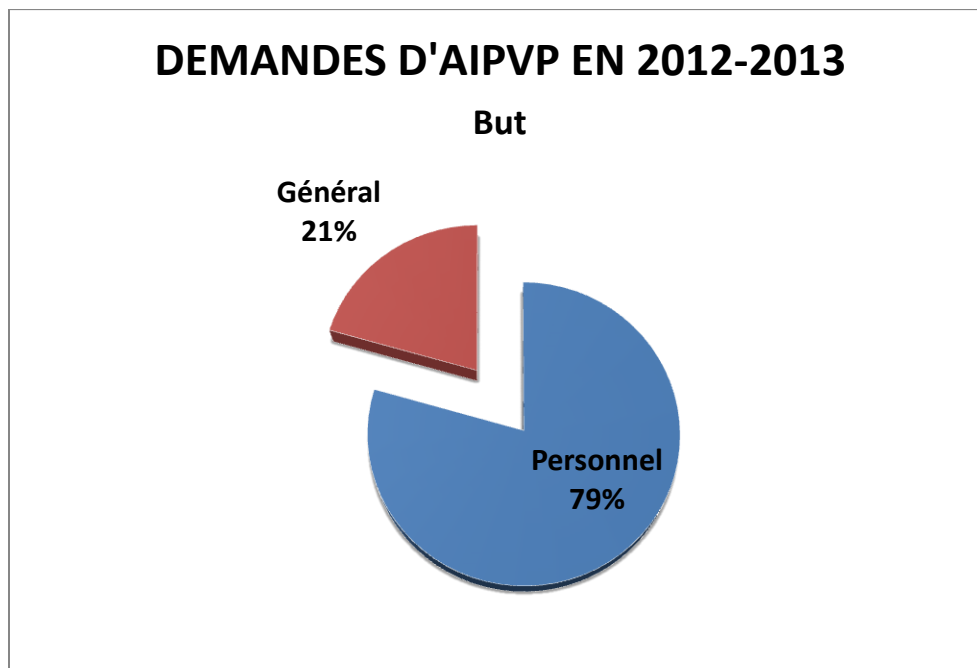
Nombre total de demandes officielles traitées en 2012-2013

En 2012-2013, un total de 218 demandes officielles ont été reçues par les organismes publics en vertu de la Loi sur l'AIPVP. Quinze demandes ont été reportées de 2011-2012 pour un total de 233 demandes officielles actives au cours de l'exercice 2012-2013. Toute demande qui était non réglée le 1^{er} avril 2013 a été reportée à l'exercice 2013-2014.

Reportées de 2011-2012	15
Nouvelles demandes en 2012-2013	218
Nombre total de demandes actives en 2012-2013	233
Demandes achevées en 2012-2013	219
Demandes reportées en date du 31 mars 2013 2013	14

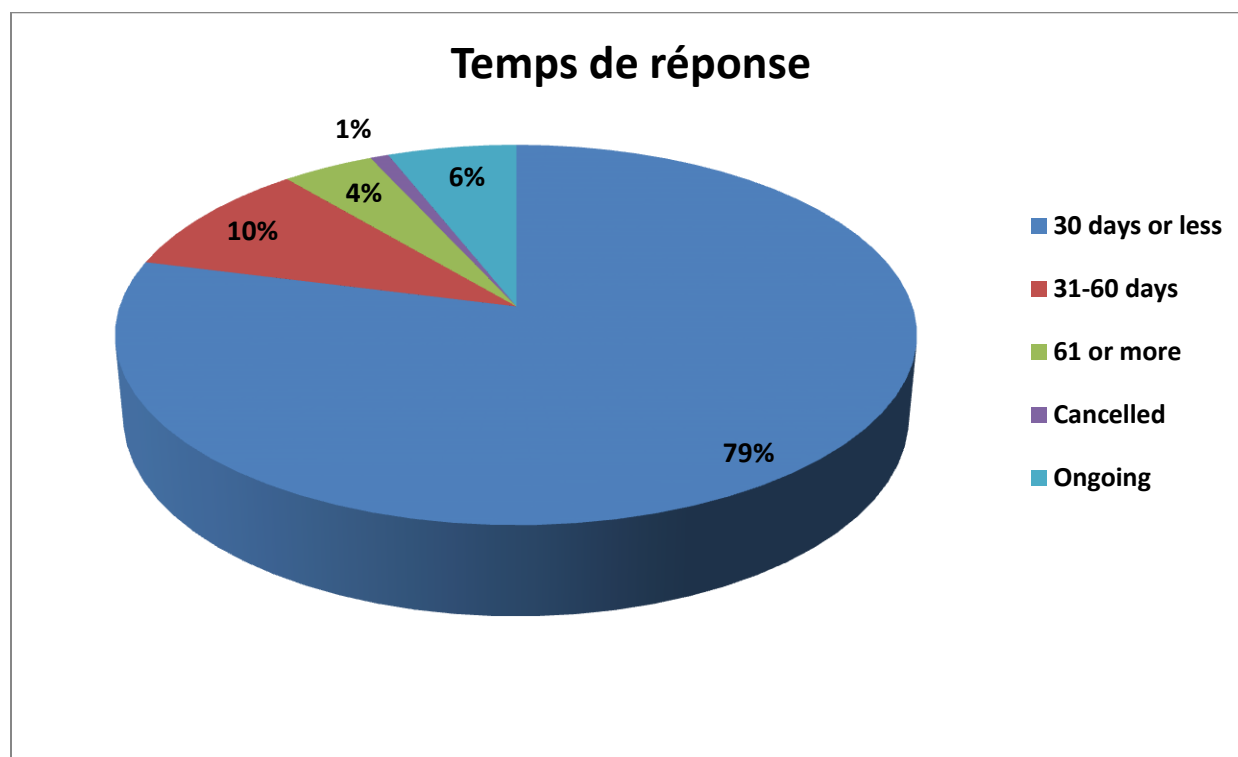
Objet des demandes officielles en 2012-2013

Au cours de l'exercice 2012-2013, 21 % des 228 demandes d'AIPVP portaient sur des dossiers d'ordre général tandis que 79 % des demandes portaient sur des renseignements personnels.



Temps de réponse aux demandes officielles traitées en 2012-2013

En vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, un organisme public dispose de 30 jours civils à compter de la date à laquelle il reçoit une demande officielle d'accès à l'information pour fournir une réponse au requérant. Plusieurs motifs peuvent expliquer pourquoi un organisme public peut avoir besoin de plus de 30 jours pour traiter une demande officielle d'accès à l'information, notamment, mais sans s'y limiter, la complexité de la demande, les notifications à des tiers, le temps nécessaire pour obtenir de plus amples renseignements ou le paiement de droits exigés d'un requérant, ainsi que des examens effectués par le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée.



Le graphique ci-dessus indique que 79 % des demandes ont été traitées dans les 30 premiers jours. La notification à des tiers est la principale raison expliquant la fourniture d'une réponse dans un délai de plus de 30 jours. En vertu de l'alinéa 26(2)(c) de la Loi, les tiers ont 60 jours pour répondre à l'organisme public. À compter de la réception de la réponse d'un tiers, l'organisme public a encore 30 jours pour prendre une décision au sujet des commentaires formulés par le tiers ou de son consentement à la divulgation. Cela peut prolonger le délai de réponse à une demande de manière assez importante. Seulement 14 % des demandes avaient un temps de réponse de plus de 30 jours.

Le tableau ci-dessous présente un résumé détaillé de toutes les demandes officielles actives en 2012-2013. Toute demande ouverte en 2012-2013 et qui était toujours active après le 31 mars 2013 a été reportée au nouvel exercice.

Résumé de toutes les demandes d'AIPVP traitées au cours de l'exercice 2012-2013

Organisme public	TEMPS DE RÉPONSE					OBJET DE LA DEMANDE		DEMANDES OUVERTES EN 2012-2013				
	30 jours ou moins	31 à 60 jours	61 jours ou plus	En cours	Annulée	Personnel	Général	Reportées de 2011-2012	Nouvelles 2012-2013	Ouvertes en 2012-2013	Achevées 2012-2013	Reportées à 2013-2014
Services communautaires et gouvernementaux	7	2	1	1		1	10	1	10	11	10	1
Développement économique et Transports	2	1	2	1		4	2		6	6	5	1
Éducation	23	3		1	1	26	2		28	28	27	1
Environnement	3		1	1	1	3	3		6	6	5	1
Exécutif et Affaires intergouvernementales	5					5		1	4	5	5	
Finances	6					2	5		6	6	6	
Santé et Services sociaux	21	12	2	1		26	10	7	29	36	35	1
Ressources humaines	13		1			13	1	1	13	14	14	
Justice	89	5	2	6		95	7	2	100	102	96	6
Société des alcools	1					1			1	1	1	
Commission des licences d'alcool	1					1			1	1	1	
Collège de l'Arctique du Nunavut	2			2		4			4	4	2	2
Société d'habitation du Nunavut	3			1		1	3		4	4	3	1
Société d'énergie Qulliq	8					1	7	2	6	8	8	
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs			1			1		1		1	1	
TOTAL	184	23	10	14	2	183	50	15	218	233	219	14

Langue des demandes officielles

Toutes les demandes reçues au cours des exercices 2011-2012 et 2012-2013 ont été présentées aux organismes publics en anglais. Le GN peut toutefois répondre à des demandes d'AIPVP présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.

Statistiques sur la formation portant sur l'AIPVP en 2012 -2013

Le gouvernement du Nunavut s'est engagé à assurer la réussite de la mise en œuvre de la Loi sur l'AIPVP dans l'ensemble des organismes publics. Des sessions de formation sur la législation sont offertes aux employés au cours de chaque exercice, dans la majorité des cas par le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales.

Date	Emplacement	Groupe visé	Participants	Type	Animateur
5 avril 2012	Iqaluit	Étudiants du Collège de l'Arctique du Nunavut	7	AIPVP/gestion de documents	Bureau de l'AIPVP/ Gestion des documents
5 avril 2012	Iqaluit	EAI	6	AIPVP/gestion de documents	Bureau de l'AIPVP/Gestion des documents
7 mai 2012	Iqaluit	Représentants de divers organismes publics et hameaux	21	Formation de base AIPVP	Consultant (spécialiste de l'AIPVP)
8 mai 2012	Iqaluit	Représentants de divers organismes publics et hameaux	28	Formation avancée AIPVP	Consultant (spécialiste de l'AIPVP)
9 mai 2012	Iqaluit	Représentants de hameaux	7	AIPVP – processus administratifs pour les employés municipaux	Consultant (spécialiste de l'AIPVP)
10 mai 2012	Iqaluit	Personnel des communications du GN	15	Les communications et l'AIPVP	Consultant (spécialiste de l'AIPVP)
11 mai 2012	Iqaluit	Professionnels de la santé du GN	12	AIPVP – Domaine de la santé	Consultant (spécialiste de l'AIPVP)

16 mai 2012	Iqaluit	Divers ministères du GN	13	AIPVP/gestion de documents	Bureau de l'AIPVP/Gestion des documents
17 mai 2012	Iqaluit	Divers ministères du GN	12	AIPVP/gestion de documents	Bureau de l'AIPVP/Gestion des documents
6 juin 2012	Iqaluit	Divers ministères du GN	9	AIPVP/gestion de documents	Bureau de l'AIPVP/Gestion des documents
6 juin 2012	Iqaluit	Divers ministères du GN	12	AIPVP – Programme d'orientation des employés	Bureau de l'AIPVP
19 juin 2012	Iqaluit	Divers ministères du GN	13	AIPVP/gestion de documents	Bureau de l'AIPVP/Gestion des documents
21 juin 2012	Iqaluit	Divers ministères du GN	15	AIPVP/gestion de documents	Bureau de l'AIPVP/Gestion des documents
11 juillet 2012	Iqaluit	Divers ministères du GN – étudiants embauchés pour l'été	8	ATIPP – Programme d'orientation des employés	Conseiller juridique de l'AIPVP
9 sept. 2012	Iqaluit	Divers ministères du GN	12	AIPVP/gestion de documents	Bureau de l'AIPVP/Gestion des documents
13 sept. 2012	Iqaluit	ALG	13	AIPVP	Bureau de l'AIPVP
17 sept. 2012	Iqaluit	Divers ministères du GN	7	AIPVP – Formation avancée sur les renseignements personnels	Consultant (spécialiste de l'AIPVP)
18 sept. 2012	Iqaluit	Divers ministères du GN	17	AIPVP – Formation avancée sur les renseignements personnels	Consultant (spécialiste de l'AIPVP)
19 et 20 sept. 2012	Iqaluit	Divers ministères du GN	11	AIPVP – Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée	Consultant (spécialiste de l'AIPVP)

21 sept. 2012	Iqaluit	GN Health Professionals	10	AIPVP – Domaine de la santé	Consultant (spécialiste de l’AIPVP)
24 oct. 2012	Iqaluit	Divers ministères du GN	14	AIPVP/gestion de documents	Bureau de l’AIPVP/Gestion des documents
21 nov. 2012	Iqaluit	Divers ministères du GN	11	AIPVP/gestion de documents	Bureau de l’AIPVP/Gestion des documents
8 janv. 2013	Iqaluit	Membres du Comité des coordonnateurs de l’AIPVP	8	AIPVP	Bureau de l’AIPVP
30 janv. 2013	Iqaluit	Divers ministères du GN	12	AIPVP/gestion de documents	Bureau de l’AIPVP/Gestion des documents
14 févr. 2013	Iqaluit	Divers ministères du GN	23	AIPVP – Orientation des employés	Bureau de l’AIPVP
27 mars 2013	Iqaluit	Divers ministères du GN	7	AIPVP/gestion de documents	Bureau de l’AIPVP/Gestion des documents
		TOTAL	323		